



COMMISSION DE GESTION DES TAXES FIXES
DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Uni Mail | CH-1211 Genève 4
102 Bd Boulevard Carl-Vogt | CH-1205 Genève
Tél. 022 379 87 99
E-mail : taxesfixes@unige.ch

Permanences :
Mardi 14h – 17h
Mercredi 10h – 12h

Appel à projets

Présentation

Étant donné l'état actuel de ses comptes, et en accord avec les articles 25 et 26 de son règlement, la Commission de Gestion des Taxes Fixes lance un appel à projet. L'objectif est de promouvoir et financer, *via* l'octroi de subventions plus importantes que d'ordinaire, d'autres types de projets habituellement subventionnés par la Commission et qui nécessitent d'importants financements. En ce sens, la CGTF encourage particulièrement les projets d'une certaine envergure.

Les projets peuvent être de deux types : soit ancrés à Genève, ou alors s'inscrivant plutôt dans une démarche de solidarité internationale.

Cet appel à projets est à destination des associations universitaires reconnues ou enregistrées par le rectorat de l'Université de Genève. Il s'adresse également à divers groupes de personnes (étudiant·e·x·s et/ou membres du corps intermédiaire non-constitué·e·x·s en association ; association externe à l'Université de Genève ; collectifs de la société civile). Dans ces cas, le projet doit impérativement être marrainé par une association reconnue ou enregistrée par le rectorat de l'Université de Genève, qui déposera pour elle·eux la demande de subvention et se portera garante vis-à-vis de la Commission.

Thème

Le thème de cet appel à projet est « *Solidarité en temps de crises, entre Université et Cité* ». La pandémie liée au Covid-19, sans être arrivée à son terme, a impacté durablement – à différents niveaux – toute la communauté universitaire, ainsi que l'ensemble de la société civile. L'idée de crise dépassant la pandémie, la Commission est sensible à n'importe quel type de crise, quelle qu'en soit sa nature (politique, économique, financière, sociale, écologique, humanitaire, etc.), dont les conséquences se répercutent inégalement au sein de la société.

C'est au regard de ces éléments que les projets présentés devant la Commission doivent répondre à une dynamique de solidarité, qu'elle soit interne ou externe à l'Université.

Critères

Les critères auxquels les projets doivent répondre sont les suivants :

- Accessibilité et inclusivité : le projet doit être ouvert au plus grand nombre ;
- Liens et/ou retombées sur la communauté universitaire ;
- Proportionnalité entre les moyens financiers demandés et les buts recherchés ;
- Pour les projets de type « solidarité internationale », un retour pour la communauté universitaire est demandé (par exemple sous forme d'exposition photo).

Financement

Le financement de chaque projet peut varier entre CHF 5'000.- et CHF 50'000.-. Les projets peuvent en outre espérer toucher une subvention pour des postes de dépenses habituellement non-subsidés par la Commission (tels que les salaires ou le matériel pérenne par exemple). Les projets doivent être réalisés d'ici à la fin de l'année académique 2022-2023.

Demande

Pour être recevable, la demande de financement doit impérativement contenir l'ensemble des éléments suivants :

- Noms et coordonnées complètes des responsables du projet, ainsi que, pour les cas concernés, les coordonnées de l'association marraine ;
- Descriptif détaillé du projet, précisant notamment l'intérêt de celui-ci pour la communauté universitaire, et plus particulièrement pour les étudiant·e·x·s et les assistant·e·x·s ;
- Budget détaillé de l'ensemble de la manifestation ou du projet (avec devis pour chaque poste de dépense), faisant notamment état du plan de financement (ressources propres, montant de la participation des différents partenaires ou sponsors, etc.) ;
- Demande chiffrée claire et précise de la subvention ;
- Réflexion sur la possibilité de la réalisation du projet.

Attention, tous les éléments précités sont indispensables. Les demandes incomplètes ne seront pas traitées, et aucune demande de complément ne sera faite. Veuillez vous renseigner auprès du secrétariat de la CGTF en cas de questions.

Délai de restitution de la comptabilité

Les comptabilités seront à rendre au secrétariat de la Commission jusqu'à six mois après la réalisation des projets. Le délai exact sera déterminé durant la séance de sélection des projets.

Procédure

Le déroulement de l'appel à projets se fera en trois temps. Une première sélection sera faite parmi toutes les demandes reçues, en fonction des critères précités. La Commission recevra ensuite, lors d'une séance extraordinaire, les responsables des dossiers présélectionnés, afin que celles et ceux-ci puissent défendre leur projet. Enfin, la Commission se réunira pour déterminer quels projets bénéficieront de l'aide de la CGTF, et à quelle hauteur.

Attention, toute absence lors de la séance extraordinaire entraîne le refus de la subvention.

Calendrier

Délai pour la remise des dossiers :	10 avril 2022
Annonce des dossiers présélectionnés :	2 mai 2022
Séance extraordinaire de défense des projets :	9 – 15 mai 2022
Communication des résultats définitifs :	16 – 22 mai 2022

Mesures sanitaires

Tout projet soumis à la Commission doit respecter les mesures sanitaires en vigueur.

Les demandes complètes doivent être adressées au secrétariat de la Commission :

- En déposant le dossier papier durant les permanences (horaires sur <https://agora.unige.ch/cgtf>).
- Par courrier postal : CGTF UniMail. 102 Bd Carl Vogt, 1205 Genève
- Par mail : taxesfixes@unige.ch

Pour toute question supplémentaire, veuillez vous adresser au secrétariat de la Commission de Gestion des Taxes Fixes. Pour plus d'informations au sujet de la Commission, merci de consulter <https://agora.unige.ch/cgtf>.